



LYCÉE SAINT-CHARLES



SECTION ABI-BAC

Téléphone
04 91 08 20 50
Fax
04 91 08 20 61
Mél
ce.0130039X
@ac-aix-marseille.fr

5 Rue Guy Fabre
13232 MARSEILLE CEDEX 01

Qu'est ce que l'Abi-Bac ?

Il s'agit d'un dispositif mis en place par les Ministères de l'Éducation français et allemand dans le cadre du traité de coopération franco-allemande.

C'est un examen unique permettant d'obtenir simultanément les deux diplômes nationaux : **le baccalauréat et son équivalent allemand, l'Abitur (allgemeine Hochschulreife)** à la fin des études secondaires.

L'entrée en section Abi-Bac

Cette section est ouverte aux élèves germanistes de Troisième, motivés, travailleurs, intéressés par la langue et la culture allemandes, ayant un niveau correct non seulement en allemand mais aussi dans les autres disciplines, car l'effort à fournir est conséquent.

Le travail supplémentaire requis en langue et littérature allemande (6 heures hebdomadaires de la seconde à la Terminale en remplacement de la LVA) et pour suivre tout l'enseignement en Histoire-Géographie en langue allemande ne doit en effet pas affecter les résultats de l'élève dans les autres matières, et lui demander un effort qui lui coûterait trop. **La motivation de l'élève et sa capacité de travail seront donc déterminantes.**

La demande d'admission se fait au moyen d'un dossier rempli entre autres par le professeur principal et l'enseignant d'allemand, et l'élève sera invité au lycée Saint-Charles pour une rencontre-entretien avec les enseignants de la section.

L'enseignement :

Durant leurs trois années au lycée, les élèves bénéficient d'un enseignement spécifique de 6 heures hebdomadaires d'allemand 4 heures d'histoire-géographie sont entièrement dispensées en langue allemande. (pas de cours en français dans cette matière).

Les autres horaires et enseignements sont les mêmes que pour toutes les classes de Seconde, de Première et de Terminale générale.

Dans la mesure du possible, les équipes pédagogiques sont encouragées à favoriser l'interculturalité (littérature comparée en français et allemand, convergences linguistiques anglais-allemand, etc...). La participation des élèves aux échanges scolaires est un aspect moteur de la formation.

Les programmes

Le contenu des programmes en allemand et en histoire-géographie fait l'objet d'un accord entre le gouvernement français et le gouvernement allemand : notre établissement est rattaché au Land* de Nordrhein-Westfalen et affilié dans ce Land au lycée Pascal-Gymnasium de la ville de Münster, offrant le même cursus.

C'est sous le contrôle des autorités scolaires de ce Land et de l'Inspection Générale de l'Éducation Nationale que sont élaborés les programmes des années de lycée, et que sont préparées et évaluées les épreuves de l'examen final.

Les autres disciplines sont soumises aux programmes nationaux français.



L'examen

Les élèves de la section ABIBAC présentent toutes les épreuves du baccalauréat français et avec les coefficients normaux, sauf les notes de contrôle continu celles d'histoire-géographie et d'allemand qui sont remplacées par des épreuves portant sur l'enseignement spécifique dispensé dans ces deux matières :

- Une épreuve écrite de littérature allemande de 5 heures (programmes de 1ère et Terminale).
- Une double épreuve écrite d'histoire- géographie (programme de Terminale) comportant deux sous-parties, l'une en Histoire, l'autre en Géographie.
- Durant l'année de Terminale, 4 épreuves de Contrôle Continu en Histoire-Géographie, qui comptent pour une note de l'Abitur.
- Une épreuve orale de 30 mn de littérature allemande (programmes de 1ère et Terminale), comptant pour une note de l'Abitur.

Les deux épreuves écrites de 5 heures font chacune l'objet de deux évaluations séparées, successivement et indépendamment, par les jurys français et allemand. Un correcteur français donne la note qui comptera pour le baccalauréat, un correcteur allemand celle de l'Abitur, chacun selon les critères de l'examen pour lequel il évalue.

Les atouts

L'obtention de l'ABIBAC est un atout considérable pour la poursuite d'études et sur le marché du travail, car la rareté de vrais profils bilingues valorise considérablement les candidats à l'emploi attestant de réelles compétences linguistiques et interculturelles. Cela est d'autant plus marquant dans la sphère franco-allemande dont les besoins ne sont actuellement pas couverts. Dans cette perspective, ce diplôme permet :

- De passer un vrai baccalauréat général. Un élève qui choisit 3 spécialités scientifiques peut grâce à la section, atteindre simultanément un très bon niveau en langue, littérature et Histoire-Géographie ce qui constitue un atout considérable, quels que soient les projets envisagés ultérieurement.
- Les échanges : Un échange de 10 jours est prévu avec nos partenaires de Münster (si la situation sanitaire le permet) et il est possible d'organiser un échange « Sauzay » de trois mois (les élèves passent trois mois dans une famille allemande et sont scolarisé en Allemagne et accueillent leur correspondant pendant trois mois dans leur famille en France).

→ Ce diplôme permet sur le plan personnel :

- **d'acquérir une connaissance approfondie des réalités culturelles, historiques et civilisationnelles des pays de langue allemande.**

→ sur le plan universitaire et professionnel :

- **d'avoir les mêmes droits dans les deux pays** que les étudiants nationaux : pour les Français, **accès aux études dans tous les cursus des établissements d'enseignement supérieur d'Allemagne, dans les mêmes conditions qu'un bachelier allemand**, sans avoir à passer l'épreuve de langue allemande spécifique aux étudiants étrangers ;
- **d'intégrer les cursus binationaux** des établissements d'enseignement supérieur français (Universités et Grandes Ecoles), et notamment ceux de l'Université franco-allemande : <http://www.dfh-ufa.org/?L=1> (version française) - souvent assortis de financements des études ;
- **d'accéder facilement aux possibilités de mobilité européenne** offertes dans la majorité des formations actuellement.
- **de valoriser ensuite dans la recherche d'emploi ces expériences et leurs acquis** (personnels et universitaires) grâce à la section et des mobilités (échange par exemple) déjà effectuées.

